



Appel à contribution des parties prenantes pour des études sur la pollution marine des plastiques et l'économie circulaire

Commission de l'océan Indien (COI), Organisation intergouvernementale composée exclusivement d'îles, encourage la coopération régionale pour le développement durable. La COI a lancé trois études dans les îles AIODIS (African and Indian Ocean Island Developing States)¹ dans le cadre du projet SWIOFish2 financé par la Banque mondiale.

Compte tenu du contexte spécifique, dû à la pandémie de Covid-19, et les contraintes liées à la fermeture des frontières, la COI invite toute partie intéressée à apporter sa contribution aux trois études importantes suivantes :

La pandémie de Covid-19 empêche les consultants de se rendre dans les pays cibles. Afin de mettre en œuvre les trois études, la COI demande aux parties prenantes de fournir des éléments d'information et des recommandations aux consultants et de partager leurs points de vue sur les trois études avec les consultants. Les consultants pourraient demander des informations spécifiques ou des commentaires sur leur travail par courrier électronique, par téléconférence ou par d'autres moyens. Il est prévu que les études soient achevées au début de l'année 2021. Votre participation en temps utile serait donc très appréciée.

La pollution marine par les plastiques et l'économie circulaire. Préparation d'une stratégie de sensibilisation et d'un plan de communication pour la réduction de l'utilisation des plastiques afin de promouvoir l'économie circulaire et de lutter contre la pollution marine. Le consultant est le Dr. Kieran Kelleher, qui peut être contacté à l'adresse kkelleherwb@gmail.com. Les termes de référence de l'étude peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c1

Droits de propriété intellectuelle et innovation dans l'économie circulaire. Évaluation des questions nationales et régionales relatives aux droits de propriété intellectuelle liés aux projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire. Le consultant est M. Coenraad Bezuidenhout, qui peut être contacté à l'adresse founder@mavericksv.com. Les termes de référence de l'étude peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c1

Cadres pour les entreprises et l'innovation dans l'économie circulaire. Mise en place de cadres nationaux et régionaux pour l'émergence d'entreprises et de projets innovants afin de promouvoir l'économie circulaire et de réduire la pollution marine. Le consultant est le Dr. Pierre Failler, qui peut être contacté à l'adresse pierre.failler@port.ac.uk. Les termes de référence de l'étude peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c1

Les parties prenantes sont priées de copier par courrier électronique les contributions fournies aux consultants à leur point focal national (PFN) AIODIS des pays respectifs.

Les trois termes de référence sont ci-après :

¹ Cap Vert, Comores, Guinée-Bissau, Madagascar, Maldives, Maurice, São Tomé e Príncipe, Seychelles.

Promotion de l'économie bleue des États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien par le biais du projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée dans le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFish2)

Termes de référence pour la sélection d'un consultant individuel la mise en place de cadres nationaux et régionaux dans les Etats insulaires en développement d'Afrique et de l'Océan Indien (AIODIS) pour l'émergence d'entreprises et de projets innovants pour promouvoir l'économie circulaire et réduire la pollution marine.

Titre de la mission	(i) Consultance pour la (ii) (i) Préparation des cadres AIODIS par l'identification des initiatives existantes, des leçons ainsi que des goulots d'étranglement pour l'émergence d'entrepreneurs en faveur de l'économie circulaire (iii) (ii) Préparation d'un guide pour l'économie circulaire
Durée du contrat	100 jours sur une période 6 mois (mai - octobre 2020)
Principal lieu d'affectation	États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (Cap-Vert, Guinée-Bissau, São Tomé e Príncipe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles)
Financé par	IDA

Maurice, mars 2020

1. Contexte

Une convention de financement (subvention n° D1720) a été signée entre l'Association internationale de développement (IDA) et la Commission de l'océan Indien (COI) le 30 mai 2017 pour soutenir le deuxième projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée dans le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFish2).

Cette consultance s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante du projet qui soutient les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (AIODIS).

La sous-composante AIODIS du projet SWIOFISH2

Le deuxième sous-volet aidera le groupe des États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (Cap-Vert, Guinée-Bissau, São Tomé-et-Principe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles) à collaborer et à partager leurs propres expériences pour relever certains de leurs défis spécifiques, tels que l'amélioration de la gestion durable de leur vaste territoire maritime, l'innovation et le développement de leur économie bleue dans le contexte du changement climatique et la mobilisation concertée de financements pour relever ces défis. Les activités comprennent l'organisation de réunions de haut niveau pour discuter de défis et de questions spécifiques d'intérêt régional ; la création et l'échange de connaissances ; la mise à disposition d'un outil de préparation de propositions de projets ; et un soutien au secrétariat d'AIODIS qui sera hébergé par la COI.

2. Contexte de la mission

Les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (AIODIS) sont richement dotés de vastes zones économiques exclusives (ZEE). Les AIODIS ont juridiction sur une importante zone marine d'environ 7 millions de km², avec un long littoral d'environ 15 000 km, de multiples frontières maritimes et des cadres juridiques internationaux et nationaux complexes. L'océan joue donc un rôle majeur compte tenu de ses intérêts économiques, sociaux, environnementaux et géopolitiques.

Les diverses activités de l'économie bleue sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous.

Type d'activité	Catégories d'activité	Industries/ Secteurs	Moteurs de croissance
Récolte et commerce de la production marine	Récolte de fruits de mer	Pêche (production primaire de poisson)	Demande de produits alimentaires, en particulier les protéines
		Pêche secondaire et activités associées (e.g., transformation, net et équipements Production de glace et Distribution, construction de bateau et maintenance Fabrication d'équipements de traitement de poisson, l'emballage, la commercialisation distribution)	Demande de produits alimentaires, en particulier les protéines
		Commercialisation de fruits de mer	Demande de produits alimentaires, en particulier les protéines
		Commercialisation de produits non-comestibles de	Demande de produits cosmétiques, et pharmaceutiques

Type d'activité	Catégories d'activité	Industries/ Secteurs	Moteurs de croissance
		fruits de mer	
		Aquaculture	Demande de produits alimentaires, en particulier les protéines
	Utilisation des ressources marines vivantes pharmaceutiques et les applications chimiques des produits	Biotechnologie marine et bioprospection	La R&D et son usage pour des produits pharmaceutiques et cosmétiques
Extraction et utilisation de ressources marines non-vivantes (non-renouvelables)	Extraction of minéraux	Extraction minière sous-marine	Demande de minéraux
	Extraction de sources d'énergie	Le pétrole et le gaz	Demande de sources d'énergie (alternatives)
	Production d'eau douce	Désaliénation	Demande d'eau douce
Utilisation de forces naturelles non-épuisables, renouvelables (vent, vagues, l'énergie des marées)	Production de (offshore) d'énergie renouvelable	Energie renouvelable	Demande pour des sources alternatives d'énergie
Commerce et échanges dans et à travers les océans	Transport et commerce	Navigation et construction de bateaux	
		Transport maritime	Croissance de commerce maritime, transport maritime Navigation, construction et démolition de bateaux, enregistrement , opérations maritimes et portuaires, etc.)
		Ports et services associés	
	Développement côtier	Ministères et départements de planification nationale, secteur privé	Urbanisation côtière, règlements nationaux
	Tourisme and loisirs	Autorités de Tourisme nationales, secteur privé, et autres acteurs	Croissance internationale du tourisme
Contribution indirecte aux activités économiques et environnementales	Séquestration de carbone	Carbone bleu	L'atténuation du changement climatique
	Protection côtière	Protection et restauration de l'habitat	Croissance à faible intensité de carbone

Type d'activité	Catégories d'activité	Industries/ Secteurs	Moteurs de croissance
	Déversement de déchets terrestres des industries	Assimilation des nutriments, déchets solides	Gestion des eaux usées
	Biodiversité	Protection des espèces et des habitats	Conservation

Source: World Bank and United Nations Department of Economic and Social Affairs. 2017. *The Potential of the Blue Economy: Increasing Long-term Benefits of the Sustainable Use of Marine Resources for Small Island Developing States and Coastal Least Developed Countries*. World Bank, Washington DC.

Ces activités ont le potentiel de générer des revenus directs et indirects substantiels et des opportunités d'emploi pour la population des pays AIODIS. À l'exception du tourisme et des activités de pêche, les autres aspects de l'économie bleue dans les pays AIODIS n'ont pas été suffisamment développées. La capacité limitée actuelle empêche ces pays de maximiser les possibilités dans les autres secteurs. Si les ressources qui représentent une formidable opportunité de croissance et de développement, ne sont pas bien gérées, elles peuvent engendrer des défis critiques, avec de graves conséquences sur la vie de millions de personnes qui dépendent des zones côtières.

La composante AIODIS du projet SWIOFish2 vise à soutenir le développement de l'économie bleue en offrant des possibilités d'échanges sud-sud et un accès accru à l'expertise nécessaire à la formulation d'actions à cet effet.

Le développement des secteurs économiques doit se faire dans des océans sains, où la pollution marine est évitée. La transition vers une économie circulaire qui est la pierre angulaire de la prévention des polluants, y compris les déchets plastiques marins, atteignant les océans, ne peut se faire qu'en s'attaquant au problème à la source même. La Commission de l'océan Indien, en tant qu'organisation intergouvernementale soutenant ses États membres ainsi que les petits États insulaires en développement (PEID) de l'Afrique dans leur marche vers le développement durable, propose de collaborer avec les autorités, d'une part pour améliorer l'environnement des entreprises pour l'émergence de l'économie circulaire et, d'autre part, pour établir un processus de promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise sur les questions et les perspectives de l'économie circulaire dans le cadre de l'AIODIS en mettant l'accent sur la pollution marine. Une meilleure utilisation des ressources et le passage d'un modèle linéaire à un modèle circulaire, ainsi qu'un changement de perception des déchets vers la valeur, contribueront à lutter contre les sources terrestres et les sources marines de pollution qui aboutissent dans la mer, ainsi qu'à créer des possibilités d'emploi et à réduire la pauvreté. Cela permettra aux entrepreneurs de l'AIODIS d'évoluer vers une économie circulaire qui répond à la fois aux problèmes environnementaux et économiques.

2.1. Économie circulaire dans les États insulaires

Ces dernières années ont vu une prise de conscience croissante de la nécessité de passer d'une économie basée sur l'extraction et la consommation à une économie de régénération et de restauration, qui est devenue une priorité pour les décideurs politiques du monde entier.

L'éloignement géographique des îles, et dans la plupart des cas leur petite taille, représentent un obstacle à l'approvisionnement en matières premières, qui est dû à des ressources limitées, et aux débouchés pour les produits finis, qui est dû à une demande locale limitée. Elles représentent un défi majeur pour l'adoption d'une économie circulaire. Les AIODIS sont également confrontés aux défis de la gestion des déchets, notamment la capacité limitée des décharges et l'absence d'économies d'échelle pour les processus de collecte, de traitement et/ou de recyclage des déchets. De nombreux pays AIODIS disposent également de ressources financières limitées pour les infrastructures de gestion des déchets. La transition vers un modèle d'économie circulaire dans les différents secteurs de l'économie bleue

contribuera considérablement à la réduction des déchets générés par ces secteurs. Par exemple, l'adoption d'un modèle circulaire dans le secteur du tourisme et des loisirs, qui est un secteur économique important générant des quantités accrues de déchets dans l'AIODIS, est un exemple parfait de la manière dont l'économie circulaire contribuerait à son tour à réduire les déchets dans ce secteur particulier.

3. Objectifs de la consultance

Les objectifs généraux de la consultation sont les suivants :

- A. Soutenir la mise en place d'un cadre national et, si possible, d'un cadre régional AIODIS pour l'émergence d'entreprises et de projets innovants pour la promotion de l'économie circulaire.
- B. Développer un guide générique pour les entrepreneurs AIODIS pour l'économie circulaire.

Les objectifs spécifiques de cette consultation sont les suivants :

A. Etablir un cadre national et, si possible, régional AIODIS pour l'émergence d'entreprises et de projets innovants pour la promotion de l'économie circulaire avec un accent sur la réduction de la pollution marine.

Les tâches spécifiques de cette partie sont les suivantes :

- i) Entreprendre une analyse documentaire des meilleures et des pires pratiques dans le monde sur l'élaboration de cadres nationaux pour la promotion de l'économie circulaire qui peuvent faire l'objet de leçons et d'une adaptation pour les pays AIODIS.
- ii) Mener une étude/un exercice de cadrage des politiques, réglementations, normes et instruments existants, liés à l'économie circulaire dans les pays qui sont les champions dans ce domaine. L'exercice devrait également inclure les politiques liées à l'éco-entrepreneuriat et à l'éco-innovation, en particulier par les PME.
- iii) Mener une cartographie des acteurs le long de la chaîne de valeur du plastique
- iv) Cartographier les lacunes dans les connaissances, les barrières institutionnelles et réglementaires et autres goulots d'étranglement, tant du point de vue de la demande que de l'offre, l'organisation de la gestion des déchets, les secteurs formel et informel, la manière dont les collectes sont organisées et les secteurs structurés, la maintenance et les produits verts, dans les pays AIODIS qui s'abstiennent de développer une économie circulaire.
- v) Proposer des mesures qui peuvent être adaptées dans les pays AIODIS pour soutenir les entreprises émergentes qui pourraient être le moteur de l'économie circulaire.
- vi) Entreprendre une analyse sur une approche du cycle de vie des plastiques, identifier les domaines d'innovation, en particulier, en amont, où l'innovation pourrait être possible pour les nouveaux matériaux de conception, les nouveaux plastiques et les alternatives aux plastiques à usage unique, puis l'innovation s'étend jusqu'à la fin de la vie et l'élimination des déchets, avec de nouvelles technologies de recyclage entre les deux pour maintenir les plastiques dans la chaîne de valeur.
- vii) Proposer des instruments, y compris des instruments fiscaux et d'autres mesures d'incitation et de dissuasion économiques, pour décourager la mise en décharge et proposer des alternatives, élaborer des mesures visant à promouvoir la symbiose industrielle, à encourager les producteurs à mettre sur le marché des produits plus écologiques et à soutenir les programmes de valorisation et de recyclage.
- viii) Concevoir un cadre cohérent pour déclencher des pratiques d'économie circulaire dans les pays AIODIS afin de renforcer le rôle de l'éco-innovation pour réaliser la transition vers une économie circulaire.
- ix) Fournir des lignes directrices pour le développement de politiques clés, d'instruments économiques et fiscaux et de mesures de renforcement des capacités nécessaires pour permettre les investissements dans l'économie circulaire, la réorientation des marchés et le remodelage des stratégies et des opérations commerciales au niveau national en vue de construire une économie circulaire régionale viable. AIODIS étant la seule plateforme des États insulaires africains, elle peut constituer l'un des

principaux moteurs de la promotion de l'économie circulaire, bien que les États insulaires soient très éloignés les uns des autres et forment deux groupes distincts (océan Indien occidental et Atlantique).

x) Analyser les sources actuelles de financement et les opportunités d'investissement nationales et étrangères, publiques et privées dans les pays AIODIS pour la promotion des activités de l'économie circulaire,

xi) Faire des recommandations pour promouvoir l'économie circulaire par l'enseignement supérieur, la recherche, le développement et la démonstration.

xii) Faire des propositions pour élargir l'accès au financement (y compris les méthodes innovantes telles que le crowdfunding) pour les entrepreneurs gérant des modèles économiques circulaires, et pour la recherche

xiii) Proposer des mécanismes de mise en réseau des acteurs de l'économie circulaire, y compris les entrepreneurs et les chercheurs .

xiv) Développer une stratégie cohérente de gestion des plastiques basée sur les principes d'une économie circulaire, afin de réduire significativement les déchets marins, qui puisse être adaptée par les pays AIODIS, qui ne sont malheureusement pas au même niveau d'avancement dans leur lutte contre la pollution plastique.

B. Développer un guide générique pour les entrepreneurs pour le démarrage et la croissance d'une entreprise en économie circulaire ou pour l'intégration des concepts de l'économie circulaire dans une entreprise existante, à être adapter aux pays AIODIS.

Les tâches spécifiques de cette partie sont les suivantes :

(i) Entreprendre une revue de la littérature sur les lignes directrices pour les entrepreneurs impliqués dans l'économie circulaire.

(ii) Créer un livre blanc : "le guide de l'entrepreneur pour l'économie circulaire" avec les bonnes pratiques et les étapes à suivre.

(iii) Le guide devrait faciliter l'accès des entrepreneurs AIODIS aux lois et aux procédures d'obtention de permis d'exploitation et de brevet pour les innovations.

Le consultant fera également office de personne ressource lors de l'atelier régional de validation qui se tiendra vers la fin de la période contractuelle.

4. Produits livrables

Les principaux livrables de la consultation sont les suivants :

i) Rapport de démarrage, comprenant un programme de travail et la méthodologie à utiliser.

ii) Un projet de rapport, comprenant l'exercice de cadrage, l'examen des politiques et des meilleures pratiques ainsi qu'une évaluation de l'environnement des entreprises dans les pays champions de l'économie circulaire, et des recommandations pour le développement de l'économie circulaire, et un guide générique pour les entrepreneurs.

iii) Un rapport de l'atelier de validation régional

iv) Un livre blanc : "le guide de l'entrepreneur pour l'économie circulaire"

v) Rapport final, comprenant un résumé à la fin de la mission, dans lequel les commentaires des participants de l'atelier de validation et des autres parties prenantes sur le projet de rapport ci-dessus ont été intégrés.

5. Durée

Le niveau d'effort requis pour l'accomplissement des tâches ne doit pas dépasser un total de cent (100) jours-personnes, y compris les déplacements dans les AIODIS, sur une période de six mois. La mission devrait commencer en mai 2020 et s'achever en septembre 2020.

Calendrier des activités	Date limite
--------------------------	-------------

Publication	Après mars 2020
Évaluation	avril 2020
Début du contrat	mai 2020
Atelier de validation	octobre 2020
Soumission du rapport final. Fin du contrat octobre 2020	octobre 2020

6. Supervision

Le consultant rendra compte à l'officier responsable d'AIODIS par l'intermédiaire du coordinateur SWIOFISH2 basé à la Commission de l'océan Indien, pendant toute la durée du projet et restera en liaison constante avec eux pour discuter des questions relatives à l'avancement des travaux ainsi que des éventuelles demandes de paiement.

Promotion de l'économie bleue des États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien par le biais du projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée dans le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFish2)

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant individuel pour l'évaluation des problématiques de droits de propriété intellectuelle nationales et régionales liées aux projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire dans les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (AIODIS)

Titre de la mission	Consultance sur l'évaluation des problématiques de propriété intellectuelle liées aux projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire dans les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (AIODIS)
Durée du contrat	75 jours-personne sur 5 mois (juin - octobre 2020)
Principal lieu d'affectation	États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (Cap-Vert, Guinée-Bissau, São Tomé e Príncipe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles)
Financé par	IDA

1. Contexte

Une convention de financement (subvention n° D1720) a été signée entre l'Association internationale de développement (IDA) et la Commission de l'océan Indien (COI) le 30 mai 2017 pour soutenir le deuxième projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée dans le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFish2).

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante du projet qui soutient les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (AIODIS).

La sous-composante AIODIS du SWIOFish2

Ce sous-composante aidera le groupe des États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (Cap-Vert, Guinée-Bissau, São Tomé e Príncipe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles) à collaborer et à partager leurs propres expériences pour relever certains de leurs défis spécifiques, tels que l'amélioration de la gestion durable de leur vaste territoire maritime, l'innovation et le développement de leur économie bleue dans le contexte du changement climatique et la mobilisation concertée de financements pour relever ces défis. Les activités comprennent l'organisation de réunions de haut niveau pour discuter de défis et de questions spécifiques d'intérêt régional ; la création et l'échange de connaissances ; la mise à disposition d'un outil de préparation de propositions de projets ; et le soutien au secrétariat d'AIODIS qui sera hébergé par la COI.

La relation entre l'économie circulaire (EC) et la propriété intellectuelle (PI) est complexe. Le paradigme de l'économie circulaire a changé la perception de la croissance économique, ce qui implique que les nouvelles opportunités de croissance sont plus importantes que les niveaux de croissance. L'utilisation adéquate de la PI

est essentielle pour débloquer l'innovation et accélérer les processus de diffusion, facilitant ainsi les transitions de durabilité à l'échelle mondiale. La propriété intellectuelle peut à la fois soutenir et limiter la CE.

La recherche et l'innovation sont des composantes essentielles de l'économie circulaire, qui créent de la valeur par l'utilisation, la réutilisation et le recyclage en cascade des ressources. La mise en œuvre de l'EC implique une innovation qui conduit à la révision des modèles commerciaux classiques. Les entrepreneurs et les chercheurs de l'AIODIS doivent bénéficier d'un cadre adéquat qui non seulement protégerait leurs idées innovantes mais encouragerait aussi le processus de diffusion.

L'innovation comme contrainte à l'économie circulaire : L'une des raisons pour lesquelles les clients souhaitent de nouveaux produits est que ceux-ci intègrent des technologies et des conceptions améliorées. Même si un produit, tel qu'une machine à laver, est conçu pour être mis à jour avec de nouveaux capteurs et logiciels dans un avenir prévisible, des avancées technologiques majeures sont rarement prévisibles. Les produits plus anciens deviennent moins attrayants en raison de la rapidité technologique. Le verrouillage des cycles de vie des produits limiterait l'introduction de technologies sensiblement améliorées et perturbatrices et diminuerait les forces concurrentielles du marché qui motivent leur développement.

Bon nombre de produits utilisés aujourd'hui peuvent être remplacés par des solutions nettement différentes bien avant que leurs versions spécialement conçues et à durée de vie prolongée ne soient censées être recyclées. Les smart phones ou les tablettes actuels seront-ils encore nécessaires dans cinq ans ?

Les obstacles technologiques comprennent, entre autres, l'attention limitée accordée à la phase de fin de vie dans la conception des produits actuels, la disponibilité et la qualité limitées des matériaux de recyclage, les nouveaux défis à relever pour séparer le cycle biologique du cycle technologique et les technologies linéaires sont profondément enracinés.

La propriété intellectuelle comme contrainte à la promotion de l'économie circulaire : Les obstacles à la transition vers une économie circulaire résident dans la fragmentation de la gestion des connaissances : absence de système d'échange d'informations, manque de formation et de développement des compétences cohérent et manque de connaissances au sein des entreprises, et mauvaise diffusion de ces connaissances parmi les parties prenantes. En outre, il existe peu d'informations et de savoir-faire permettant de stimuler un accroissement de la coopération dans la chaîne d'approvisionnement. Et c'est ainsi la propriété intellectuelle peut étrangler l'économie circulaire. L'information et l'innovation sont la monnaie de la circularité, mais le partage de ces deux éléments avec des entreprises indépendantes n'est pas ce que les fabricants ont voulu faire. Il est courant que des entreprises bien établies ne publient pas leurs manuels d'entretien internes ou ne vendent pas de pièces de rechange au public, à des techniciens de réparation indépendants ou à des recycleurs et des réparateurs non affiliés, même si ces informations contribueraient certainement à boucler la boucle. De même, en 2012, Nikon USA a cessé de vendre des pièces de rechange aux ateliers de réparation d'appareils photo qui ne faisaient pas partie de son cercle de réparateurs "agrés". Cette décision a eu des répercussions sur d'innombrables petites entreprises, et a étouffé la concurrence et a conféré à Nikon le monopole sur le marché des pièces de rechange de ses produits. Une telle situation s'est généralisée dans toutes les sphères d'activité.

Ces politiques peuvent sembler bonnes pour les fabricants à court terme, mais construire des murs autour des produits - autour de la propriété intellectuelle - est voué à l'échec. Apple pourrait gagner des centaines de millions si elle vendait des pièces de rechange au public, tout comme BMW pourrait certainement trouver un marché plus large pour ses outils brevetés. Et, comme le prix des matières premières continue de monter en flèche, travailler main dans la main avec les petites entreprises qui transforment déjà leurs produits pourrait signifier que les fabricants seraient en mesure de récupérer les matériaux dont ils ont besoin pour la refabrication.

Remédier à la défaillance du marché en matière de propriété intellectuelle et promouvoir l'économie circulaire : Imaginez tout ce que les fabricants pourraient accomplir s'ils travaillaient avec le marché ouvert, plutôt que contre lui. Le marché offre d'immenses possibilités en fournissant des outils et des services aux milliers de petites entreprises spécialisées dans la réutilisation, la remise à neuf, la réparation et le recyclage. Un écosystème inclusif est la meilleure chance que nous ayons de boucler la boucle. Sans eux, nous n'atteindrons pas les économies d'échelle dont l'économie circulaire a besoin.

Pour la transition vers l'économie circulaire, il est essentiel que les nouvelles percées dans le domaine des matériaux et de la conception des produits se retrouvent rapidement sur le marché de masse. Pour optimiser les chaînes d'approvisionnement mondiales, les infrastructures intelligentes et les technologies de suivi devront se répandre dans les économies émergentes et les autres pays en développement. Dans un monde où les prix des ressources sont élevés et soutenus, la gestion des flux de ressources devrait accroître l'importance de la protection de la propriété intellectuelle liée à l'efficacité des ressources. En outre, des dispositions pratiques seront nécessaires pour la propriété intellectuelle partagée découlant des activités menées par plusieurs partenaires.

Les pays en développement devraient être encouragés à concevoir leurs systèmes de propriété intellectuelle comme l'ont fait les pays développés à des stades antérieurs de leur propre développement. Il convient d'évaluer l'imposition aux pays en développement, telles que les îles AIODIS, de normes de PI et l'impact des normes de PI sur le développement. Il convient de veiller à ce que les systèmes mondiaux de PI évoluent de manière à contribuer à la croissance des pays en développement, en stimulant l'innovation et le transfert de technologies qui les concernent, tout en mettant à disposition les produits de la technologie aux prix les plus compétitifs possibles. Au lieu d'entraver, le système de PI devrait faciliter l'application des progrès scientifiques et technologiques au profit du monde en développement.

Alors que le prix des matières premières continue à augmenter, il est impératif de créer un environnement où les grandes entreprises sont encouragées à travailler main dans la main avec les petites entreprises qui traitent déjà leurs produits et recyclent leurs déchets. Obliger les entreprises à reprendre les produits usagés comme cela a été initié au Royaume-Uni peut constituer une telle stratégie.

Les grands fabricants pourraient accomplir davantage s'ils travaillaient avec un marché suffisamment ouvert, plutôt que contre lui. Le marché offre d'immenses possibilités en fournissant des outils et des services aux petites entreprises spécialisées dans la réutilisation, la remise à neuf, la réparation et le recyclage.

À mesure que l'économie de partage progresse, les DPI sont en constante évolution. La technologie, les plateformes et les cadres juridiques évoluent pour permettre aux entreprises de partager leurs innovations tout en conservant la valeur de leur propriété intellectuelle sous-jacente.

Un facteur important à retenir est que les AIODIS ne constituent pas un groupe homogène, et qu'il existe des différences significatives entre ce groupe de huit îles. Ces îles varient grandement en termes de taille, de dotation en ressources naturelles, de structures économiques, de niveaux de développement socio-économique et technologique, et de cultures et systèmes politiques. La diversité entre les îles soulève des questions quant à leur appartenance à un groupe lorsqu'il s'agit d'aborder des questions politiques. Néanmoins, certaines caractéristiques socio-économiques et géopolitiques essentielles unifient ce groupe d'îles. Il s'agit notamment de leur petite taille (Madagascar étant une très petite économie), de leur grande vulnérabilité aux facteurs externes et de leur difficulté à réaliser des économies d'échelle. Ces caractéristiques communes sont particulièrement pertinentes pour une discussion sur les DPI et l'économie circulaire.

2. Objectif de la consultation

L'objectif de cette consultation est d'évaluer les questions de propriété intellectuelle liées aux projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire dans le cadre d'AIODIS.

Les tâches spécifiques de la consultance sont les suivantes :

- i) Entreprendre un examen des meilleures pratiques pertinentes en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans le monde entier dans le domaine de l'économie circulaire
- ii) de déterminer le niveau actuel d'innovation et de propriété intellectuelle lié à l'économie circulaire et de mener une analyse SWOT dans les AIODIS, en recensant les facteurs sous-jacents tels que le financement et les cadres réglementaires et institutionnels dans les AIODIS
- iii) Identifier les obstacles à l'innovation et à la diffusion dans les AIODIS
- iv) Faire des recommandations pour l'établissement de réglementations et de mesures claires en matière de PI dans les pays AIODIS en vue de promouvoir l'économie circulaire

Le consultant fera également office de personne ressource lors d'un atelier de validation qui se tiendra en septembre 2020 pour la validation du projet de rapport soumis par le consultant bien avant l'atelier de validation à AIODIS.

3. Produits livrables

Les principaux résultats de la consultation sont les suivants :

- i) Rapport de démarrage, comprenant un programme de travail et une méthodologie à utiliser.
- ii) Un projet de rapport sur les tâches telles qu'indiquées à la section 2.
- iii) Un rapport de l'atelier de validation
- iv) Rapport final, comprenant un résumé à la fin de la mission, dans lequel les commentaires des participants de l'atelier de validation et des autres parties prenantes sur le projet de rapport ci-dessus ont été intégrés.

4. Durée

Le niveau d'effort requis pour l'accomplissement des tâches ne doit pas dépasser un total de soixante-quinze (75) jours-personne, y compris les déplacements dans les pays AIODIS, sur une période de cinq mois. La mission devrait commencer en juin 2020 et s'achever en octobre 2020.

Calendrier des activités	Date limite
Annonce	pour l'après avril 2020
Evaluation	mai 2020
Début du contrat	juin 2020
Atelier de validation	septembre 2020
Soumission du rapport final.	octobre 2020

5. Responsabilité de supervision

Le consultant rendra compte à l'agent responsable d'AIODIS par l'intermédiaire du coordinateur SWIOFISH2 basé à la Commission de l'océan Indien, pendant toute la durée du projet et restera en liaison constante avec eux pour discuter des questions relatives à l'avancement des travaux ainsi que des éventuelles demandes de paiement.

Le coordinateur SWIOFISH2 facilitera la mise en réseau des experts clés avec les points focaux nationaux AIODIS afin de garantir que la mission du consultant dans le cadre d'AIODIS soit productive.

Promotion de l'économie bleue des États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien par le biais du projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée dans le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFish2)

Termes de référence pour la sélection d'un consultant individuel pour la préparation d'une stratégie de sensibilisation et d'un plan de communication pour la réduction de l'utilisation des plastiques afin de promouvoir l'économie circulaire, et de lutter contre la pollution marine, dans les pays AIODIS.

Titre de la mission	Consultance pour : A. Développement d'une stratégie de sensibilisation et d'un plan de communication pour la réduction de la pollution plastique envers les autorités gouvernementales, le secteur privé et le grand public dans AIODIS B. Élaboration d'un plan de plaidoyer contre la pollution plastique dans les forums nationaux, régionaux et internationaux de haut niveau
Durée du contrat	100 jours-personnes sur 6 mois (juin - novembre 2020)
Financé par	IDA

Maurice, avril 2020

1. Contexte

Une convention de financement (subvention n° D1720) a été signée entre l'Association internationale de développement (IDA) et la Commission de l'océan Indien (COI) le 30 mai 2017 pour soutenir le deuxième projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée dans le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFish2).

Cette consultance s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante du projet qui soutient les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (AIODIS).

La sous-composante AIODIS du projet SWIOFISH2

Le deuxième sous-volet aidera le groupe des États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (Cap-Vert, Guinée-Bissau, São Tomé-et-Principe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles) à collaborer et à partager leurs propres expériences pour relever certains de leurs défis spécifiques, tels que l'amélioration de la gestion durable de leur vaste territoire maritime, l'innovation et le développement de leur économie bleue dans le contexte du changement climatique et la mobilisation concertée de financements pour relever ces défis. Les activités comprennent l'organisation de réunions de haut niveau pour discuter de défis et de questions spécifiques d'intérêt régional ; la création et l'échange de connaissances ; la mise à disposition d'un outil de préparation de propositions de projets ; et un soutien au secrétariat d'AIODIS qui sera hébergé par la COI.

2. Contexte de la mission

Les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (AIODIS) sont richement dotés de vastes zones économiques exclusives (ZEE). Les AIODIS ont juridiction sur une importante zone marine d'environ 7 millions de km², avec un long littoral d'environ 15 000 km, de multiples frontières maritimes et des cadres juridiques internationaux et nationaux complexes. L'océan joue donc un rôle majeur compte tenu de ses intérêts économiques, sociaux, environnementaux et géopolitiques.

Les diverses activités de l'économie bleue sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous.

Type d'activité	Catégories d'activité	Industries/ Secteurs	Moteurs de croissance
Récolte et commerce de la production marine	Récolte de fruits de mer	Pêche (production primaire de poisson)	Demande de produits alimentaires, en particulier les protéines
		Pêche secondaire et activités associées (e.g., transformation, net et équipements Production de glace et Distribution, construction de bateau et maintenance , Fabrication d'équipements de traitement de poisson, l'emballage, la commercialisation distribution)	Demande de produits alimentaires, en particulier les protéines

Type d'activité	Catégories d'activité	Industries/ Secteurs	Moteurs de croissance
		Commercialisation de fruits de mer	Demande de produits alimentaires, en particulier les protéines
		Commercialisation de produits non-comestibles de fruits de mer	Demande de produits cosmétiques, et pharmaceutiques
		Aquaculture	Demande de produits alimentaires, en particulier les protéines
	Utilisation des ressources marines vivantes pharmaceutiques et les applications chimiques des produits	Biotechnologie marine et bioprospection	R&D and usage pour des produits pharmaceutiques et cosmétiques
Extraction et utilisation de ressources marines non-vivantes (non-renouvelables)	Extraction of minéraux	Extraction minière sous-marine	Demande de minéraux
	Extraction de sources d'énergie	Le pétrole et le gaz	Demande de sources d'énergie (alternatives)
	Production d'eau douce	Désaliénation	Demande d'eau douce
Utilisation de forces naturelles non-épuisables, renouvelables (vent, vagues, l'énergie des marées)	Production de (offshore) d'énergie renouvelable	Energie renouvelable	Demande pour des sources alternatives d'énergie
Commerce et échanges dans et à travers les océans	Transport et commerce	Navigation et construction de bateaux	Croissance de commerce maritime, transport maritime Navigation, construction et démolition de bateaux, enregistrement , opérations maritimes et portuaires, etc.)
		Transport maritime	
		Ports et services associés	
	Développement côtier	Ministères et départements de planification nationale, secteur privé	Urbanisation côtière, règlements nationaux
	Tourisme and loisirs	Autorités de Tourisme nationales, secteur privé, et autres acteurs	Croissance internationale du tourisme

Type d'activité	Catégories d'activité	Industries/ Secteurs	Moteurs de croissance
Contribution indirecte aux activités économiques et environnementales	Séquestration de carbone	Carbone bleu	L'atténuation du changement climatique
	Protection côtière	Protection et restauration de l'habitat	Croissance à faible intensité de carbone
	Déversement de déchets des industries terrestres	Assimilation des nutriments, déchets solides	Gestion des eaux usées
	Biodiversité	Protection des espèces et des habitats	Conservation

Source: World Bank and United Nations Department of Economic and Social Affairs. 2017.

Ces activités ont le potentiel de générer des revenus directs et indirects substantiels et des opportunités d'emploi pour la population des pays AIODIS. À l'exception du tourisme et des activités de pêche, les autres aspects de l'économie bleue dans les pays AIODIS n'ont pas été suffisamment développés. La capacité limitée actuelle empêche ces pays de maximiser les possibilités dans les autres secteurs. Si les ressources qui représentent une formidable opportunité de croissance et de développement, ne sont pas bien gérées, elles peuvent engendrer des défis critiques, avec de graves conséquences sur la vie de millions de personnes qui dépendent des zones côtières.

La composante AIODIS du projet SWIOFish2 vise à soutenir le développement de l'économie bleue en offrant des possibilités d'échanges sud-sud et un accès accru à l'expertise nécessaire à la formulation d'actions à cet effet.

Le développement des secteurs économiques doit se faire dans des océans sains, où la pollution marine est évitée. La transition vers une économie circulaire qui est la pierre angulaire de la prévention des polluants, y compris les déchets plastiques marins, atteignant les océans, ne peut se faire qu'en s'attaquant au problème à la source même. La Commission de l'océan Indien, en tant qu'organisation intergouvernementale soutenant ses États membres ainsi que les petits États insulaires en développement (PEID) de l'Afrique dans leur marche vers le développement durable, propose de collaborer avec les autorités, d'une part pour améliorer l'environnement des entreprises pour l'émergence de l'économie circulaire et, d'autre part, pour établir un processus de promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise sur les questions et les perspectives de l'économie circulaire dans le cadre de l'AIODIS en mettant l'accent sur la pollution marine. Une meilleure utilisation des ressources et le passage d'un modèle linéaire à un modèle circulaire, ainsi qu'un changement de perception des déchets vers la valeur, contribueront à lutter contre les sources terrestres et les sources marines de pollution qui aboutissent dans la mer, ainsi qu'à créer des possibilités d'emploi et à réduire la pauvreté. Cela permettra aux entrepreneurs de l'AIODIS d'évoluer vers une économie circulaire qui répond à la fois aux problèmes environnementaux et économiques.

2.1. Économie circulaire dans les États insulaires

L'éloignement géographique des îles, ainsi que leur petite taille dans la plupart des cas, représente un obstacle à l'approvisionnement en matières premières, qui est dû à des ressources limitées, et aux débouchés pour les produits finis en raison d'une demande locale minimale. Ces facteurs représentent

un défi majeur pour l'adoption d'une économie circulaire. Les pays AIODIS sont également confrontés à des défis en matière de gestion des déchets, notamment la capacité limitée des décharges et l'absence d'économies d'échelle pour les processus de collecte, de traitement et/ou de recyclage des déchets. De nombreux pays AIODIS disposent également de ressources financières limitées pour les infrastructures de gestion des déchets. Il peut en résulter la nécessité d'exporter des déchets pour les traiter ailleurs. Une dépendance économique importante à l'égard du tourisme entraîne la production de quantités accrues de déchets dans les stations touristiques.

2.2. Sensibilisation et communication contre la pollution marine dans les pays AIODIS

Chaque année, 100 millions de tonnes de déchets (sur les 4 milliards produits annuellement) finissent en mer, dont une grande partie est constituée de plastique. On estime que 8 à 15 millions de tonnes de plastique sont déversées dans les océans chaque année. Vu que le plastique est aujourd'hui largement utilisé dans la vie quotidienne des gens, la pollution par le plastique est une menace réelle dont l'humanité est la seule responsable. Les déchets qui sont déversés dans les rivières, les mers ou collectés par le ruissellement des bassins versants se retrouveront dans l'océan s'ils ne sont pas récupérés en amont. Les déchets sous forme de micro ou nanoparticules se retrouvent dans l'environnement comme dans le sol et finalement dans l'océan étant donné que 80% de la pollution marine provient de la terre.

Ces dernières années, les initiatives de recherche et de sensibilisation sur la pollution plastique des océans n'ont cessé de se développer. Toutefois, la portée de ces réponses est limitée au niveau national, alors que le phénomène a pris une dimension transfrontalière. Bien qu'il existe des initiatives individuelles au niveau national, la portée limitée de chacune d'entre elles et la coordination insuffisante entre les acteurs constituent un facteur limitant l'efficacité globale. L'impact de la pollution plastique sur les chaînes alimentaires, notamment marines, n'a pas encore été suffisamment étudié. Les plastiques provoquent l'étranglement et l'asphyxie et s'accumulent dans les organismes vivants, y compris les poissons et les mammifères marins. Ils sont également porteurs de perturbateurs endocriniens, de mutagènes et d'autres polluants, qui représentent une menace pour la biodiversité avec un impact certain sur la santé humaine. De plus, les tourbillons marins transportent des flux concentrés de microplastiques qui sont mélangés au phytoplancton. Il faut en tenir compte lors de l'évaluation de l'effet des microplastiques sur la santé des écosystèmes et la santé humaine. L'océan Indien n'est pas à l'abri de ce phénomène.

Du point de vue de la valorisation des déchets plastiques et de leur gestion, des stratégies sont mises en œuvre dans les pays AIODIS, mais à des échelles différentes. La nécessité d'exporter les déchets d'une île vers un centre de valorisation implique la collecte, le tri et les premières étapes de recyclage (compactage, broyage, etc.) pour limiter les coûts de transport. Cependant, une gestion inadéquate des déchets plastiques, conjuguée à un manque d'éducation et de sensibilisation du public, fait que ces déchets finissent dans l'océan. Pour être efficace, la gestion des déchets nécessite une adaptation spécifique à chaque pays et une coordination nationale, et reste donc une question plutôt nationale. Cette étude est plutôt axée sur l'éducation et la sensibilisation du public.

Le fait que la pollution marine augmente au fil du temps montre qu'il est nécessaire d'analyser le niveau d'éducation et de sensibilisation à la pollution marine par les plastiques.

Plusieurs études ont démontré la nécessité de se concentrer sur les jeunes - les décideurs de demain. L'éducation de la jeune génération est la pierre angulaire de ce programme. La pollution marine est déjà un sujet de grande préoccupation et il est urgent de travailler avec la jeune génération afin de parvenir à un changement de comportement durable.

L'innovation et le soutien au développement d'activités de sensibilisation, liées au recyclage et à l'économie circulaire, devraient être la réponse immédiate à la pollution quotidienne des plastiques dans la région. L'objectif est de s'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux avec le soutien d'un opérateur spécialisé pour encourager le développement d'entreprises économiquement viables qui offrent des alternatives techniques aux matières plastiques produites et importées dans les pays AIODIS

ou pour proposer des solutions pour la récupération et le recyclage ou l'exportation des déchets plastiques.

3. Objectifs de la consultance

L'objectif de la consultance est d'élaborer une stratégie et un plan d'action en trois volets pour lutter contre la pollution marine, en particulier la pollution par les matières plastiques, avec les trois composantes suivantes

A. Développer une stratégie de sensibilisation et de communication sur la réduction de la pollution marine par les plastiques et un plan d'action visant à

- i. Les autorités gouvernementales
- ii. Secteur privé
- iii. Les acteurs non étatiques

B. Développer un plan de sensibilisation pour la réduction de la pollution marine par les plastiques en impliquant les autorités éducatives et les écoles.

A. Élaborer une stratégie de sensibilisation et un plan de communication pour

- (i) Autorités gouvernementales
- (ii) Secteur privé
- (iii) Grand public

Les spécificités de la stratégie de communication sur les outils/mesures qui peuvent être pris par les gouvernements pour réduire la pollution et promouvoir le recyclage et l'économie circulaire sont les suivantes

i. Pour les gouvernements

- a. Mettre en place un système de consignation pour la récupération des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage ;
- b. Encourager le recyclage des accessoires et équipements dans une économie circulaire et lutter contre la pollution marine à la source ;
- c. Soutenir et promouvoir les initiatives visant à lutter contre l'utilisation des plastiques à usage unique ;
- d. Interdire l'utilisation de bouteilles en plastique dans les réunions officielles et autres manifestations publiques pour la promotion et l'adoption d'une charte environnementale ;
- e. Sanctionner le rejet de tout récipient en plastique dans la nature ;
- f. Sensibiliser les médias sur leur responsabilité environnementale et les inviter à promouvoir des alternatives aux produits en plastique et les bonnes pratiques de l'économie circulaire ;
- g. Programmes scolaires sur les méfaits du plastique ;
- h. Encourager toutes les institutions publiques et privées à prévoir de l'eau potable pour tout leur personnel ; en particulier dans les écoles et les lieux publics et prendre les mesures nécessaires pour que l'eau du robinet soit potable (comme le stockage) et les facteurs déterminant la perception de la qualité de l'eau de manière transparente ;
- j. Appliquer le principe du "pollueur-payeur" et veiller à ce que les produits reflètent les coûts réels, y compris les coûts tenant compte de l'impact sur l'environnement, et récupérer auprès de l'industrie concernée le coût total de son impact ;
- k. Adopter des cadres politiques appropriés et des mesures d'exécution pour assurer la mise en œuvre des actions ci-dessus et de celles mentionnées aux points (ii) et (iii) ci-dessous.

ii. Pour le secteur privé (toutes les sphères du secteur privé, y compris celles des loisirs et de la restauration, y compris les associations intermédiaires du secteur privé)

- a. Formulation d'un cadre, décision politique suivie d'un plaidoyer pour l'investissement du secteur privé dans des produits non polluants ;
- b. Interdire l'utilisation de bouteilles en plastique dans les réunions et conférences et promouvoir l'utilisation de récipients réutilisables avec l'eau potable ;
- c. Assurer une qualité d'eau potable adéquate et une inspection régulière de l'eau stockée.
- d. Investir dans l'écologisation des opérations industrielles afin d'éviter la pollution du milieu marin ;
- e. Réduire les emballages plastiques des produits ;

iii. Pour le grand public

- a. Adopter une politique pour les récipients en plastique tels que les récipients réutilisables pour l'eau, mais aussi les autres récipients pour les aliments et d'autres produits largement utilisés tels que les détergents et l'hygiène personnelle ;
- b. Prendre des mesures pour éviter la contamination de l'eau potable ;
- c. Exercer le droit d'accès à l'eau potable dans les foyers, les écoles, les bureaux, les restaurants et tout autre lieu public.
- d. Augmenter la demande de produits qui produisent un minimum de déchets.

B. Développer un plan pour une meilleure sensibilisation à l'environnement en impliquant les autorités éducatives et les écoles

- a. Évaluer les campagnes de communication et de sensibilisation et les activités éducatives dans les écoles et proposer des améliorations ;
- b. Élaborer un plan de plaidoyer pour une meilleure implication/participation des élèves/des jeunes dans les forums nationaux, régionaux et internationaux de haut niveau liés aux questions environnementales.
- c. Recommander des canaux de communication entre les jeunes et le gouvernement et les autres décideurs.
- d. Recommandations sur la manière dont les jeunes peuvent engager le secteur privé, les institutions universitaires, les médias et la société civile.
- e. Promotion d'organisations dirigées par des jeunes dans AIODIS pour faciliter les partenariats multipartites contre la pollution marine.
- f. La mise en place d'un mécanisme de financement AIODIS pour soutenir l'engagement des jeunes, y compris la recherche menée par de jeunes chercheurs dans le domaine de l'économie circulaire.

3. Le champ d'application des travaux.

Le consultant sera basé à domicile, avec la possibilité de se rendre au Secrétariat général de la COI et, si nécessaire, dans les pays AIODIS pour mener des consultations avec les principales parties prenantes. Des propositions pourront être faites dans la méthodologie qui sera formulée par le consultant.

La COI facilitera la mise en réseau des experts clés avec les points focaux nationaux AIODIS afin de garantir que la mission des experts dans les pays AIODIS soit productive.

5. Produits livrables

Les principaux résultats de la consultation sont les suivants :

- (i) Rapport de démarrage, comprenant un programme de travail et une méthodologie à utiliser.
- (ii) Un projet de rapport, comprenant la stratégie de sensibilisation et le plan de communication pour le gouvernement, le secteur privé et le grand public.

(iii) Un rapport final, comprenant un résumé à la fin de la mission, dans lequel les commentaires reçus sur le projet de rapport sont intégrés.

Tous les rapports devront être fournis en format papier et en format électronique.

6. Durée

Le niveau d'effort requis pour l'accomplissement des tâches ne devrait pas dépasser un total de 100 jours-personnes et devrait commencer vers la mi-septembre 2019 et s'achever d'ici février 2020.

Calendrier	Date limite
Annonce	mai 2020
Evaluation	juin 2020
Début du contrat	juillet 2020
Fin de contrat	janvier 2021

7. Supervision

Le consultant rendra compte au coordinateur du projet SWIOFISH2, basé à la COI, pendant toute la durée du projet et restera en liaison constante avec la COI pour discuter des questions relatives à l'avancement des travaux ainsi qu'aux éventuelles demandes de paiement.